


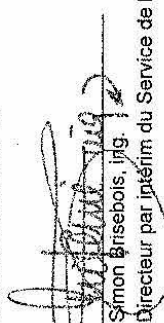
ANNEXE 1
Service de l'ingénierie
Répartition du règlement d'emprunt

Nature des travaux : Travaux de construction d'un nouveau complexe sportif multisports (BA 2016-24)

Date : 10 octobre 2018

DESCRIPTION	Montant estimé		Répartition du règlement d'emprunt	
	TOTAL		%	\$
Selon le devis estimatif des firmes "Atelier Idea" et "DWB Consultants" du programme fonctionnel et technique en date de décembre 2017				
1.0 Infrastructures	1 270 000,00 \$	100,0%	1 270 000,00 \$	
2.0 Superstructure et enveloppe	11 226 900,00 \$	100,0%	11 226 900,00 \$	
3.0 Aménagement intérieur	3 097 625,00 \$	100,0%	3 097 625,00 \$	
4.0 Services	3 125 000,00 \$	100,0%	3 125 000,00 \$	
5.0 Aménagement d'emplacement	50 000,00 \$	100,0%	50 000,00 \$	
Répartition des coûts :	18 769 525,00 \$		18 769 525,00 \$	
	100,00%		100,00%	
Coût des travaux :	18 769 525,00 \$			
Services professionnels, frais de règlement, travaux contingents et taxes (max 34 %) :	6 381 475,00 \$			
TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT :	25 151 000,00 \$			

Préparé par 
Mélanie Théberge, ing.
Chef de Division - planification et développement
du Service de l'ingénierie

Approuvé par : 
Simon Grisebois, ing.
Directeur par intérim du Service de l'ingénierie

ANNEXE 1
Service de l'ingénierie
Répartition du règlement d'emprunt

Nature des travaux : Travaux de construction d'un nouveau complexe sportif multisports (BA 2016-24.2)

Date : 25 juin 2020

DESCRIPTION	Montant estimé		Répartition du règlement d'emprunt	
	TOTAL		%	Taxe au général
<i>Selon le devis estimatif de la firme Poirier Fontaine Architectes inc., en date du 10 juin 2020 - Plans et devis 90%</i>				
1.0 Infrastructures	1 466 462,00 \$		100,0%	1 466 462,00 \$
2.0 Superstructure et enveloppe	11 010 334,00 \$		100,0%	11 010 334,00 \$
3.0 Aménagement intérieur	5 033 017,00 \$		100,0%	5 033 017,00 \$
4.0 Services	4 249 560,00 \$		100,0%	4 249 560,00 \$
5.0 Equipement et ameublement, incluant oeuvre d'art	206 250,00 \$		100,0%	206 250,00 \$
6.0 Aménagement d'emplacement	1 100 471,00 \$		100,0%	1 100 471,00 \$
6.1 Voies d'accès	450 000,00 \$		100,0%	450 000,00 \$
7.0 Administration et profits (±10%)	2 306 610,00 \$		100,0%	2 306 610,00 \$
Répartition des coûts :	25 822 704,00 \$			25 822 704,00 \$
	100,00%			100,00%
Coût des travaux :	25 822 704,00 \$			
Services professionnels, frais de règlement, travaux contingents et taxes (± 29%) :	7 428 296,00 \$			
TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT :	33 251 000,00 \$			
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 0868-00 :	25 151 000,00 \$			
MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE :	8 100 000,00 \$			

Préparé par : Guy Roy, Ing.
Chef de Division - réalisation du Service de l'ingénierie

Approuvé par : Daniel Lemieux, Ing.
Directeur du Service de l'ingénierie

PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE
Complexe Sportif Multifonctionnel de Saint-Jérôme

2. PARAMÈTRES DE MISE EN OEUVRE

2.1 BUDGET

Les budgets présentés sont préparés à partir de la modélisation des interventions envisagées dans le cadre du projet. Cette modélisation, détaillée dans les critères de design, est élaborée selon la classification Uniformat II, ASTM E 1557-97. Ce modèle est un outil de référence permettant l'élaboration des interventions envisagées et un outil d'analyse, d'évaluation et de contrôle durant les principales étapes d'élaboration du projet soit les études préliminaires et la conception des plans et devis.

L'architecte et les ingénieurs sont responsables de concevoir et réaliser le projet afin de respecter le budget de soumission. Le contrôle du suivi budgétaire global du projet sera assuré par un gestionnaire de projet identifié par la Ville de Saint-Jérôme.

ÉLÉMENTS DE BÂTIMENT		
A	INFRASTRUCTURE	1 270 000,00 \$
B	SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	11 226 900,00 \$
C	AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR	3 097 625,00 \$
D	SERVICES	3 125 000,00 \$
E	ÉQUIPEMENTS ET AMEUBLEMENT	N/A
F	CONSTRUCTIONS SPÉCIALES ET DÉMOLITION	N/A
G	AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT	50 000,00 \$

COÛT DIRECT DU BÂTIMENT avant contingences de design:		18 719 525,00 \$
Z10 CONTINGENCES DE DESIGN:	20,00 %	3 743 905,00 \$
COÛT DIRECT POUR LES TRAVAUX:		22 463 430,00 \$
Z20 FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATION ET PROFIT	23,00 %	5 166 588,90 \$
Z2010 Frais généraux	8,00 %	1 797 074,40 \$
Z2020 Administration et profit	15,00 %	3 369 514,50 \$
COÛT DU BÂTIMENT avant taxes		27 630 018,90 \$
Z30 TAXES	14,975 %	4 137 588,90 \$
Z3010 TPS	5,00 %	1 381 500,95 \$
Z3020 TVQ	9,975 %	2 756 094,39 \$
COÛT DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT		31 767 614,23 \$

2.2 MODE DE GESTION ET DE RÉALISATION

La Ville assume le rôle de Maître de l'ouvrage pour la préparation et l'exécution du Projet et fournira un gestionnaire de projet qui travaillera en étroite collaboration avec les professionnels choisis.

Le projet sera réalisé en entreprise générale. L'entrepreneur général sera maître d'œuvre sur le chantier et il sera responsable de l'exécution complète des travaux. Tout au long du projet, les professionnels devront travailler en étroite collaboration